



VOTATION COMMUNALE

du 14 octobre 2018

Référendum contre la délibération N° 077 du Conseil municipal de la commune d'Anières du 20 février 2018, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 285'000 F pour l'ouverture d'une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix-Bourg pour une durée de deux années.

	Page(s)
Contenu de la brochure explicative	
Texte de la délibération	2-3
Brève synthèse	4
Les explications des Autorités communales	5-9
Les arguments du comité référendaire	10-14
Prises de position	15
Indications pour le vote	16

**TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
20 février 2018 – N° 2015-2020 D – 077**

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 285'000 F pour l'ouverture d'une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix-Bourg pour une durée de deux années.

Vu l'étude initiée par la Commune visant à réaliser une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix-Bourg ;

Vu le sondage réalisé auprès des habitants des communes de Corsier, Hermance et Anières – CoHerAn ;

Vu les différentes démarches effectuées auprès des instances communales, cantonales, fédérales pour fédérer ce projet de navette lacustre ;

Vu qu'il n'y avait pas de rubrique 6220.00.313.0028 dans la fonction « Trafic d'agglomération », voté dans le cadre de la délibération N° 68 du budget de fonctionnement 2018 par le Conseil municipal le 14 novembre 2017, approuvé par le Département Présidentiel le 14 décembre 2017, exécutoire à l'issue du délai référendaire le 15 janvier 2018 ;

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 6 février 2018, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à la majorité, pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2018 de TTC 285'000 F visant à ouvrir une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix-Bourg pour une durée de deux années ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération définissant, entre autres, l'utilisation de ce crédit budgétaire supplémentaire 2018 de TTC 285'000 F ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
11 oui (Majorité) - 2 non, 2 abstentions**

1. D'accepter l'ouverture d'une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix-Bourg pour une durée de deux années.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire dans le budget de fonctionnement 2018, soit un montant de TTC 285'000 F dans la fonction : Trafic d'agglomération : Rubrique 6220.00.313.0028 – Frais de fonctionnement de la navette lacustre – Compte à créer.
3. De comptabiliser la dépense nette prévue à l'article 2 dans le compte de fonctionnement 2018 en dépense supplémentaire - Fonction : Trafic d'agglomération : Rubrique 6220.00.313.0028 – Frais de fonctionnement de la navette lacustre.
4. De proposer au département de l'environnement, des transports et de l'agriculture d'inscrire dans son plan directeur de mobilité ce tracé de navette lacustre Anières – Versoix-Bourg.
5. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.



BRÈVE SYNTHÈSE

La délibération adoptée par le Conseil municipal le 20 février 2018 se rapporte à l'étude de faisabilité et d'opportunité d'une ligne lacustre présentée aux commissions réunies du Conseil municipal d'Anières le 4 avril 2017.

Suite à cette étude des caractéristiques des traversées étudiées, il est apparu que la variante Anières – Versoix-Bourg semblait la plus judicieuse en raison :

- des accès courts aux arrêts des transports publics - Anières-Village : lignes B et E et Versoix-Bourg : lignes U et V pour le bus, ainsi que la gare Versoix à environ 450 mètres du débarcadère,
- l'évaluation du bilan CO₂ selon les modes de déplacement utilisés,
- l'analyse des temps de parcours,
- l'estimation de la demande selon le modèle multimodal (MMT) de la région du Grand Genève.



LES EXPLICATIONS DES AUTORITÉS COMMUNALES

Les bonnes raisons pour voter OUI à la navette lacustre

Pourquoi lancer une navette lacustre depuis Anières ?

Les routes du canton de Genève sont congestionnées. Il est impossible de se déplacer rapidement, particulièrement aux heures de pointe. Les Aniérois en sont pleinement conscients : leur territoire souffre de ce flux ininterrompu de véhicules. Se rendre sur la rive droite, un matin entre 7h et 9h30, relève du parcours du combattant et nécessite de s'armer de patience. Néanmoins, un moyen simple, efficace, écologique, reposant et idyllique existe : la navette lacustre.

Alors que dans le reste de la Suisse l'utilisation des plans d'eau comme voies de transport est très répandue, aucune navette n'existe pour relier les communes genevoises. Or le Petit-Lac se prête à merveille à ce développement. La mairie d'Anières, soutenue par la grande majorité du Conseil municipal, a décidé de l'ouverture d'un crédit pour réaliser une ligne entre la commune d'Anières et celle de Versoix-Bourg. Celle-ci sera opérée par la CGN qui mettra à disposition sa vedette Col-Vert. Limitée à une durée de deux ans, son fonctionnement devra prouver la pertinence de cette nouvelle offre de transport public avant qu'elle ne soit définitivement en service.

En misant sur l'innovation dans le transport, la commune d'Anières incarne cette conscience écologique et prouve qu'elle veut résoudre les problèmes du réseau routier sans restreindre la mobilité de ses administrés.

Il faut soutenir ce changement en votant **OUI** à un crédit qui rapproche Anières de la rive droite, de ses entreprises, de ses organisations internationales et de ses écoles.

Un trajet rapide, efficace et beau

13 minutes pour rejoindre Versoix, sans encombrement, sans énervement et dans un cadre idyllique. Trois départs le matin et quatre arrivées en fin de journée durant la semaine permettront aux usagers pendulaires de rejoindre leur travail dans les meilleures conditions, sans risque de retard inhérent à la circulation et surtout sans énervement. Sur le bateau, ils pourront chaque jour profiter d'un moment privilégié pour redécouvrir un paysage de carte postale et profiter de temps pour eux. Dans ces conditions, difficile de mieux commencer sa journée.

Pour comparaison, aller à Versoix en transport public nécessite de prendre le bus E jusqu'à Rive, puis une autre ligne jusqu'à Cornavin et finir par monter dans un train. Le trajet dure environ une heure, dans l'idéal et sans perturbations du trafic.

LES EXPLICATIONS DES AUTORITÉS COMMUNALES

Bien intégré à l'ensemble du réseau

Le lancement de la liaison lacustre avec Versoix a été choisi en raison de la proximité du débarcadère et de la gare. Cette dernière se situe sur la ligne du Léman Express qui assure un train toutes les 15 minutes, aux heures de pointe, entre Coppet et Lancy-Pont-Rouge.

Si le trajet en direction de Cornavin dure sensiblement le même temps qu'en bus, le temps de parcours est beaucoup plus fiable car il implique moins de changements. Avec la vedette Col-Vert, Anières n'est plus qu'à 45 minutes de l'OMS, soit 15 minutes de moins qu'à ce jour et la place des Nations à 37 minutes : soit 20 minutes d'économisées. Les voyages vers Coppet, Nyon ou vers d'autres villages de la Côte seront aussi facilités et plus courts.

Cette connexion au Léman Express est un vrai atout pour Anières. A celle-ci s'ajoute aussi les possibilités de liaisons avec les lignes de bus U et V qui se trouvent à moins de 200 mètres de l'arrivée à Versoix. Les bicyclettes pliables seront admises sur le bateau facilitant davantage les déplacements. Dans deux ans, si la navette convainc, un autre bateau sera mis en service et les vélos « classiques » pourront y embarquer.

En ajoutant une nouvelle offre de transport public intégralement connectée au réseau existant, mais aussi extrêmement délassante et pratique, la Commune multiplie les possibilités de moyens de circulation et renforce la mobilité des Aniérais.

Public ne veut pas dire gratuit

Les transports publics ne sont ni gratuits, ni, pour la grande majorité, rentables. L'Etat et les communes investissent constamment dans les déplacements de leurs citoyens. Anières le fait déjà. Il est important de rappeler que le financement de la ligne de bus B, du Noctabus, des subventions pour l'achat de vélos électriques ou d'abonnements TPG, CFF et CGN sont déjà effectifs et les habitants en profitent chaque année.

Le budget de fonctionnement de la navette est estimé à 503'000 CHF par année pour une période d'essai de deux ans. Les recettes prévues annuellement devraient atteindre 125'000 CHF. 450 trajets, soit les allers simples, sont prévus par jour, soit 112'500 par an. Anières va donc payer un peu moins de 3,7 francs par personne et par traversée. Ce montant est comparable à ce que coûte au contribuable un trajet en bus. Si, dans un premier temps, Anières assumera seule ces frais, les communes riveraines ainsi que celles concernées par le projet et le canton ne manqueront pas de participer. Des entreprises privées contactées ont déjà manifesté leur intérêt. Ainsi, Anières donne l'impulsion mais d'autres entités suivront.

LES EXPLICATIONS DES AUTORITÉS COMMUNALES

Réduire les émissions de CO₂

Une quarantaine de kilomètres en automobile sont nécessaires pour rejoindre Versoix depuis Anières et revenir. En comptant 5 jours par semaine et en soustrayant les vacances, cela représente environ 9'200 kilomètres par an. En Suisse, les voitures neuves ne devraient pas dépasser les 130 gr de CO₂ par kilomètre. En prenant ce taux d'émission, un véhicule sur ce trajet émet en une année environ 1'200 kilos de CO₂. Selon nos prévisions, nous estimons que 250 personnes prendront la navette. Sur ce nombre combien abandonneront leur voiture ? Cette donnée est difficile à chiffrer mais si déjà la moitié le faisait, ce serait 150 tonnes de CO₂ économisées.

L'utilisation de la navette lacustre permettrait de réduire les émissions de CO₂ et de défendre efficacement l'environnement. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'Association transports et environnement (ATE) soutient ce projet écoresponsable.

Des solutions de stationnement

Le lancement de la vedette lacustre n'engendrera pas d'augmentation du trafic dans la Commune. Les passagers voyageant en voiture s'arrêteront pour prendre la navette alors que les autres poursuivront leur route comme à leur habitude. Il n'y a donc aucune raison pour que de nouveaux véhicules encombrant Anières. Par ailleurs, il sera possible d'avoir, avec l'abonnement pour les traversées du lac, une carte UNIRESO qui favorisera également les déplacements en bus.

D'après les projections, environ 120 passagers devraient embarquer chaque matin.

Sur ce nombre, il est estimé qu'une quarantaine viendrait en voiture. Pour en accueillir une partie, environ 10 places supplémentaires de longue durée seront ajoutées sur la route d'Hermance, 30 dans le parking de l'Ancien-Lavoir, sans compter le futur parking provisoire proche de l'école. Cette offre de stationnement devrait donc répondre aux besoins durant les deux premières années. Si le succès devait se confirmer, il sera possible d'organiser des navettes entre le P+R de la route de Thonon et le débarcadère. La Commune a également lancé une étude pour la construction de parkings souterrains, afin de supprimer les places en surface. Dans un futur proche, le besoin de places de parking sera comblé.

LES EXPLICATIONS DES AUTORITÉS COMMUNALES

Facile et sans nuisance

Anières est l'un des 37 débarcadères de la CGN. Déjà en service comme arrêt sur demande, le lieu ne requerra aucun investissement d'importance pendant la période d'essai de la navette, hormis l'installation d'un abri de repos. Les trois départs du matin, le plus tard à 8 heures, et les quatre arrivées, entre 17h30 et 19h, qui ne demandent que quelques minutes de manœuvre, ne dérangeront de ce fait peu les utilisateurs de la plage durant la belle saison. Dans l'après-midi, la quinzaine de minutes nécessaires ne sera pas de nature à empêcher les Aniérois de profiter pleinement de leur bord du lac.

Une navette accessible à tous

Le chemin du Débarcadère est pentu : pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, il se révèle difficile à emprunter. Elles pourront donc être déposées au plus près du débarcadère en voiture, mais celle-ci ne pourra pas stationner à cet endroit. Le bateau est facilement accessible en chaise-roulante.

Une adhésion publique et politique

Une étude d'opportunité a été envoyée aux habitants des communes de Corsier, Hermance et Anières. Si le retour a été faible, seules 418 réponses sur les 2636 demandes envoyées (16%), le taux d'adhésion a atteint les 65% (272 réponses en faveur). Le même enthousiasme a habité le Conseil municipal qui a décidé par 11 oui (2 non et 2 abstentions), l'ouverture de cette ligne. La CGN et les TPG l'ont également défendue.

Anières, une Commune innovante

Le service de navettes entre les deux rives du lac permet à Anières de se positionner en tant que Commune à l'avant-garde et qui accompagne le changement de comportement en défendant une mobilité alternative. Celle-ci s'adresse à différentes catégories de notre population et favorisera des usages variés.

En construisant des ponts nautiques avec Versoix et toute la rive droite, Anières va rayonner dans tout le canton, se démarquer et s'affirmer comme une région dynamique, innovante et capable de prendre des initiatives.

LES EXPLICATIONS DES AUTORITÉS COMMUNALES

Un vote pour soutenir les ambitions d'Anières

Lors de la votation communale du 14 octobre 2018, les Aniérois se prononceront sur cet ambitieux projet de mobilité alternative. Celui-ci va faciliter la vie de nombreux Aniérois et d'habitants de toute la région. Avec de telles initiatives, on favorise les changements de moyens de locomotion mais aussi de mentalité. C'est bien sur ce dernier point que les Aniérois vont devoir se prononcer : quelle orientation veulent-ils donner à leur Commune ? Quel futur souhaitent-ils ?

Ils peuvent privilégier le statu quo, une route d'Hermance aux voitures immobilisées et refuser toute autre alternative. Mais ils peuvent aussi envoyer un signal positif en expérimentant de nouvelles opportunités et en acceptant de changer leurs habitudes. Le 14 octobre 2018, Anières doit avoir le courage d'oser cette expérience lacustre.

Le 14 octobre 2018, les Autorités communales appellent les citoyens d'Anières à voter QUI à la délibération relative à l'ouverture du crédit budgétaire supplémentaire pour l'ouverture d'une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix-Bourg pour une durée de deux années.

LES ARGUMENTS DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

Texte du comité référendaire contre l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 285'000 F pour l'ouverture d'une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix-Bourg. Votation du 14 octobre 2018

Le 20 février 2018, la majorité du Conseil municipal a accepté l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 285'000 F, coût pour les 6 premiers mois pour la mise en œuvre d'une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix-Bourg pour une période de deux ans. La mise en service de cette navette était prévue le 11 juin dernier.

Ce projet engage la Commune pour deux ans auprès de la CGN, le montant global 2018-2020 s'élève donc à **plus d'un million** de francs sans compter diverses dépenses supplémentaires probables.

Un comité référendaire s'est constitué pour s'opposer à cette décision et éviter la mise en œuvre précipitée d'un projet non abouti et extrêmement onéreux, financé par la seule commune d'Anières, alors qu'il s'agit d'un projet d'intérêt largement régional.

Plus de 470 Aniérois ont signé ce référendum.

Le comité référendaire n'est pas défavorable à l'idée d'utiliser le lac pour faciliter les déplacements entre les deux rives du lac, afin de réduire le trafic automobile et favoriser la mobilité douce.

Néanmoins, il s'oppose au projet tel que voté par le Conseil municipal, car un grand nombre de questions essentielles se posent sans que des solutions adaptées soient actuellement proposées.

Les arguments avancés par notre Exécutif, comme ceux de tous ménages envoyé par le PLR, ne présentent que les facettes séduisantes d'une navette lacustre, mais occultent complètement les nuisances importantes que la population aniéroise va devoir subir.

Des besoins locaux très relatifs

Avant de lancer ce projet, un sondage envoyé à 2636 ménages d'Anières, de Corsier et d'Hermance (CoHerAn), n'a récolté que 418 réponses dont 215 provenant d'Anières.

Sur ces 418 réponses de CoHerAn, 272 sont favorables à ce projet : 242 pour une utilisation ponctuelle et **seulement 30** pour un abonnement annuel.

Considérant les horaires envisagés actuellement, soit 3 bateaux le matin et 4 en fin d'après-midi, cette navette lacustre ne serait destinée principalement qu'aux déplacements de type pendulaire.

LES ARGUMENTS DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

Préalable indispensable devant permettre à la Commune de se déterminer sur l'opportunité d'un tel projet pour les habitants de CoHerAn, ce sondage n'atteint pas l'objectif espéré. Tout au plus, démontre-t-il le contraire, compte tenu du très faible taux de réponses, en particulier d'utilisateurs éventuels réguliers au nombre de 30.

Par contre, une étude d'attractivité portant sur la région du Grand Genève révèle un potentiel important de 450 passagers par jour, ce qui représente environ 220 pendulaires, actuellement automobilistes, qui seraient intéressés par cette navette. Ce nombre de 450 personnes, s'il est important pour Anières, est à rapporter aux quelques 150'000 personnes traversant quotidiennement le pont du Mont-Blanc.

C'est donc avec étonnement que les Aniérois ont appris le lancement de cette navette lacustre, sans aucune information sur l'impact de ce projet, ni au sujet des mesures d'accompagnement y relatives, alors que leur vie quotidienne et leur qualité de vie allaient être notablement perturbées.

Problèmes de stationnement et nuisances certaines

Pour permettre aux utilisateurs de la navette de déposer leur voiture la journée à Anières, il est envisagé d'aménager en zone de stationnement longue durée :

15 places dans le parking de l'Ancien-Lavoir et 10 places situées sur la route d'Hermance, alors que les besoins effectifs seront de l'ordre de plus d'une centaine de places, considérant que l'on sait que les utilisateurs des navettes lacustres se déplacent très majoritairement en voiture.

Rien n'est actuellement prévu pour le stationnement des deux-roues, motorisés ou non, hormis les 10 places existantes en bordure de la route d'Hermance, face au chemin du Débarcadère.

Le nombre de places de stationnement envisagé est donc très insuffisant, d'autant plus que des problèmes de parcage sauvage se posent déjà dans le village.

Nos Autorités veulent promouvoir au maximum l'utilisation de la mobilité douce, mais sans proposer de mesures concrètes. Apparemment, le seul moyen envisagé actuellement serait le contrôle et la répression. La pratique nous montre que ce type de mesures est totalement inadéquat.

Par ailleurs, les adaptations actuellement prévues se feraient au détriment des autres utilisateurs actuels du stationnement : gens de passage, visiteurs de la galerie, clients des commerces et des restaurants, personnes se rendant au temple, usagers de la plage et du port et autres Aniérois.

LES ARGUMENTS DU COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE

L'accès au débarcadère au moyen des lignes TPG doit être relativisé. La ligne E est certes intéressante, par contre la ligne B n'est que très peu attractive.

Sans places de stationnement suffisantes pour les automobilistes, une partie des passagers pourrait choisir de se déplacer à vélo ou à moto.

Actuellement, rien n'est envisagé aux environs du débarcadère pour le stationnement des vélos, alors que seuls des vélos pliables pourront être embarqués sur le bateau prévu par la CGN.

En plus, il est important de relever que la circulation et le stationnement des deux-roues motorisés sont actuellement interdits sur le chemin du Débarcadère. Ce projet, qui va amener un nombre important d'utilisateurs venant de l'extérieur, se heurte à la philosophie du Masterplan et aux travaux actuels menés dans le cadre de l'étude du plan directeur communal qui vise, entre autres, à la diminution du trafic routier dans la Commune.

Hélas, en plus des problèmes de stationnement, on peut s'attendre à une augmentation conséquente du trafic motorisé dans le village d'Anières et des perturbations de circulation avec une certaine dégradation des conditions de sécurité et de tranquillité.

Rappelons que lors de la première consultation publique, au sujet du projet du plan directeur communal, les Aniérois ont massivement insisté pour que la qualité de vie, la sécurité et le bien-être soient préservés.

Que deviendrait la plage du débarcadère tant appréciée et fréquentée ?

Le village d'Anières ne bénéficie que de peu d'accès publics au lac. La plage du débarcadère, située au centre du village, est très prisée des habitants qui s'y rendent en nombre tout l'été pour s'y baigner et pique-niquer dans une ambiance conviviale. Il y a quelques années un magnifique ponton en bois a été construit pour faciliter la baignade et encourager au prélassement.

Ce lieu de détente et de rencontre doit absolument être préservé, car il participe au bien-vivre ensemble auquel les Aniérois sont très attachés. L'espace n'est pas grand et l'arrivée en nombre de navetteurs péjorerait l'attrait et la qualité de vie de cette plage et empièterait sur l'espace réservé à la détente.

LES ARGUMENTS DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

Un abri contre les intempéries devrait être construit sur la plage réduisant d'autant la surface disponible. De plus, une zone de stationnement relativement importante pour les vélos risque bien de se révéler indispensable, mais n'est pas encore prévue. Où pourrait-elle être aménagée ?

Un projet extrêmement onéreux, exclusivement financé par Anières

La question de la pertinence du choix d'Anières comme point de départ sur la rive gauche, endroit étriqué, difficilement accessible et très pentu, se pose.

A ce titre, le comité référendaire relève qu'aucune autre option n'a été présentée pour accueillir la navette sur la rive gauche. Si les traversées vers les ports de Coppet, de Bellevue et des Pâquis ont été examinées, aucune variante sur la rive gauche n'a été envisagée par exemple à Hermance, Corsier ou même Collonge-Bellerive.

Cette situation est liée au fait que la Commune d'Anières est initiatrice et la seule à vouloir financer un tel projet. Elle tient donc à ce qu'Anières soit le port de la rive gauche.

La votation du Conseil municipal portait sur l'engagement de TTC 285'000 F pour les 6 premiers mois de juin à décembre 2018.

La CGN exige un temps minimum d'essai de deux ans, ce qui représente pour la commune d'Anières **un coût total net de plus de 1 million.**

On est en droit de se demander si une telle dépense, supportée par la commune d'Anières, dont seuls 15 à 20 habitants vont être bénéficiaires, n'est pas un usage abusif des deniers publics, malgré l'état réjouissant de nos finances communales.

Tout au plus pourrait-on admettre qu'un co-financement soit recherché auprès de partenaires privés et/ou publics des deux rives du Lac et du Canton.

Pour information, l'abonnement annuel pour la seule navette Anières-Versoix couterait CHF 1'800.- et combiné à un abonnement UNIRESO 10 : CHF 2'030.- (indispensable pour les jours de bise où la navette ne fonctionnera pas !). Pour les habitants d'Anières, l'abonnement annuel combiné serait à ½ prix, soit à CHF 1'015.-.

LES ARGUMENTS DU COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE

En conclusion, le comité référendaire vous demande de rejeter la délibération du 20 février 2018 en votant NON à la question :

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune d'Anières du mardi 20 février 2018, No 2015-2020 D - 077, ouvrant à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 285'000 F pour l'ouverture d'une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix-Bourg pour une durée de deux années ?

La navette lacustre doit être une solution partagée pour éviter que ce projet ne se transforme en problèmes supportés exclusivement par les Aniérois.

Le comité référendaire encourage à ce qu'un nouveau projet soit étudié, projet fédérateur et cohérent / avec CoHerAn et Collonge.

Il demande instamment à être associé à l'étude de cet éventuel nouveau projet.

PRISES DE POSITION

Acceptez-vous la délibération N° 077 du Conseil municipal de la commune d'Anières, du mardi 20 février 2018, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 285'000 F pour l'ouverture d'une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix-Bourg pour une durée de deux années ?

PLR Les Libéraux-Radicaux	OUI
Le Centre	OUI
Ensemble pour Anières	NON
Comité référendaire contre l'ouverture d'un crédit supplémentaire budgétaire de TTC 285'000 F pour l'ouverture d'une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix-Bourg	NON
Oui à la navette !	OUI

INDICATIONS POUR LE VOTE

Matériel de vote Votre enveloppe blanche doit contenir :

- 1 carte de vote.
- 1 enveloppe de vote rose.
- 1 bulletin de vote au format C5.
- La présente brochure explicative.

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder.

☎ **022 546 52 00**

Du lundi 24 septembre 2018 au vendredi 12 octobre 2018 de 9h.00 à 16h.00

et

Le samedi 13 octobre 2018 de 8h.00 à 12h.00 ; le dimanche 14 octobre 2018 de 10h.00 à 12h.00

Où et quand voter ?

1. VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir au plus tard le samedi 13 octobre 2018 à 12h.00 au service des votations et élections – Route des Acacias 25, 1211 Genève 84.

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le jeudi 11 octobre 2018 (attention à l'heure de levée du courrier).

2. DANS LE LOCAL DE VOTE DE LA COMMUNE

Salle communale d'Anières/Galerie – Rue Centrale 64 – 1247 Anières / Accès par la route de la Côte-d'Or.

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter le dimanche 14 octobre 2018 de 10h.00 à 12h.00 doivent se munir :

- de leur carte de vote ;
- d'une pièce d'identité ;
- du matériel de vote.